

Ville de Monthey
Chancellerie
Pl. de l'Hôtel-de-Ville 2 / CP 512 / 1870 Monthey 1
T. 024 475 75 11 / F. 024 475 77 99
administration@monthey.ch / www.monthey.ch

Demande d'autorisation d'exploiter un nouvel établissement public

Mise à l'enquête publique

Conformément aux dispositions de la loi du 8 avril 2004 sur l'hébergement, la restauration et le commerce de détail de boissons alcoolisées, la commune de Monthey porte à la connaissance du public que M. Thomas RYSER, domicilié à Sion, lui a adressé une requête tendant à obtenir une autorisation d'exploiter le nouveau commerce mentionné ci-après, au sens de la loi précitée, soit :

Locaux et emplacements	:	Take Away, sis sur la parcelle N° 936, folio 13, au lieu-dit "Pré-Naya"
Adresse	:	Avenue de la Gare 36
Enseigne	:	"POP UP STORE BUBBLE TEA MIGROS"
Prestations	:	service de mets et de boissons, sans alcool, à l'emporter, lié à un service Take Away
Heures d'ouverture et de fermeture	:	Lundi au jeudi : 08 h.00 à 18 h.30 Vendredi : 08 h.00 à 21 h.00 Samedi : 08 h.00 à 17 h.00 Dimanche : fermeture
Début de l'activité	:	dès autorisation

Les personnes, qui auraient des oppositions à formuler à l'encontre de cette demande, sont invitées à les adresser, par écrit, à la commune dans les 30 jours dès la publication au Bulletin Officiel, soit jusqu'au 20 décembre 2021.

Monthey, le 19 novembre 2021